Quelles sont les conditions ?

-Tu dois avoir 16 ou 17 ans *(être âgé de 16 ans révolus jusqu'à la veille de ses 18 ans).*
-Tu dois habiter la commune de Beaufort-en-Anjou.
-Tu peux effectuer 10 demi-journées de travail maximum par session *(les chantiers se déroulent pendant les vacances scolaires).*
-Le temps de travail est de 3h effectives.
-L'indemnité forfaitaire est de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée.
-La participation financière te sera réglée en espèce.
-Tu dois transmettre le dossier d'inscription complet avant la date buttoir. Pour t'inscrire, il te faut l'accord de tes parents.
-Le contrat de participation devra être respecté.